

Ligne Ethique de Kéa

Champ d'application

Le dispositif décrit dans ce document vise à préserver l'intérêt des différentes parties prenantes internes et externes de Kéa que sont :

- La société civile au sens large
- Le groupe Kéa et ses entités
- Les clients
- Les collaborateurs
- Les fournisseurs et partenaires
- Les concurrents

Il s'inscrit dans le cadre du Droit Français et notamment de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite loi Sapin II, telle que modifiée par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022.

Il vise plus particulièrement à proposer un dispositif de signalement et de gestion de toute situation contrevenant aux principes d'éthique du Groupe Kéa, en particulier :

- Conflit d'intérêt et corruption
- Fraude
- Situation contraire aux objectifs de Mission de Kéa

Dispositif d'alerte :

Canal de signalement sécurisé : Toute remontée d'alerte s'effectue exclusivement par email à l'adresse email unique : kea-ethique@kea-partners.com ou via l'icône [« Faire un signalement »] y menant, présent sur le site web de Kéa sur le lien suivant [Kea & Partners, premier cabinet de conseil en stratégie Entreprise à Mission](#).

Eligibilité des alertes :

Toute personne interne ou externe à l'entreprise peut procéder à un signalement via ce canal.

Cette adresse email accueille les signalements de tout manquement aux engagements pris par Kéa à l'égard de ses parties prenantes

Ce dispositif est couplé à un dispositif de Vigie réservé aux collaborateurs du Groupe Kéa ; il peut cependant également être utilisé par les collaborateurs du Groupe Kéa, y compris sur des sujets de risques psychosociaux auxquels peuvent être exposés des collaborateurs ou d'autres parties prenantes.

Le recours au Défenseur des droits est également une voie de signalement disponible à tous. Le Défenseur des droits est accessible au numéro unique : 09 69 39 00 00.

Protection du lanceur d'alerte

Kéa s'efforce de préserver la confidentialité de toute personne qui soulève un problème et de toute autre personne qui fournit des informations dans le cadre d'une enquête.

Toute personne impliquée dans la conduite d'une enquête est tenue à une stricte obligation de confidentialité, destinée à protéger l'identité des personnes impliquées dans l'enquête, qu'il s'agisse d'un témoin, de la personne soulevant le problème ou de la personne désignée par le signalement.

Kéa ne tolère aucune forme de représailles à l'encontre d'une personne qui signale de bonne foi un problème réel ou qui participe à une enquête s'y rapportant. Si un manquement à cette protection du lanceur d'alerte était identifié, il serait sans délai escaladé auprès du Conseil de PACT Group, organe de gouvernance au plus haut niveau du Groupe Kéa, qui déciderait des mesures disciplinaires à adopter.

Traitement de l'alerte

*Une fois votre signalement soumis, vous recevrez un accusé de réception dans les **7 jours**. Veuillez noter que cet accusé de réception n'implique aucune recevabilité de votre signalement de la part de Kéa.*

Votre signalement sera transmis au Groupe Référent Ethique, basé au siège de Kéa à Malakoff, hors structure managériale de Kéa, et placé sous la responsabilité de l'organe de gouvernance au plus haut niveau du Groupe Kéa. Le Groupe Référent Ethique est chargé de la gestion de la Ligne Ethique. Il examinera votre signalement, déterminera la suite à y donner, en fonction de la gravité et de l'étendue du problème soulevé, et vous tiendra informé par mail selon les éléments de calendrier précisés ci-dessous.

Lorsque vous signalez un problème, nous vous demandons de veiller à fournir des informations précises, accompagnées, le cas échéant, de documents justificatifs.

Cela nous aidera à décider, d'une part, si le problème relève bien de la compétence de la Ligne Ethique de Kéa et, d'autre part, si une enquête doit être formellement ouverte.

*Il se peut que la Ligne Ethique vous demande de fournir des informations complémentaires pour appuyer votre signalement. En ce cas, si nous ne recevons pas de réponse dans un délai raisonnable (généralement **15 jours**), nous pouvons décider de clore le dossier si nous ne disposons pas de suffisamment d'informations pour y donner suite.*

Toutes les enquêtes sont fondées sur des faits, menées dans la plus stricte confidentialité.

*Excepté lorsque les circonstances exigent un délai plus long, nous nous efforçons de vous informer des résultats de notre enquête dans les **3 mois** suivant la réception de votre signalement, y compris lorsque le signalement sera déclaré non recevable, cette non-recevabilité devant dans tous les cas faire l'objet d'une justification explicite.*

Si une violation potentielle est identifiée, les mesures d'atténuation et/ou les sanctions appropriées seront décidées sur la base des règles et politiques internes de Kéa. Le fonctionnement et les décisions prises dans le cadre du dispositif Ligne Ethique fait l'objet d'un reporting régulier à l'organe de gouvernance au plus haut niveau du Groupe Kéa.